

LA COMMUNE DE WATERLOO ENGAGE UN/UNE CONSEILLER/CONSEILLERE OU TECHNICIEN/TECNICIENNE EN MOBILITE

Catégorie de métier	Employé
Secteur d'activité	Secteur public
Descriptif de fonction	En étroite collaboration avec le Service Technique, vous agissez en tant que : Gestionnaire de dossiers relatifs à la mobilité, la sécurité routière, au développement territorial, aux projets d'aménagement de dispositifs spécifiques en voirie
Votre profil	Capacité de gestion simultanée de plusieurs projets avec rigueur, efficacité et organisation Aptitudes de travail en équipe, esprit de synthèse et de flexibilité Capacité à faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie) Maîtriser la grammaire et l'orthographe; rédiger et/ou synthétiser des documents dans un style clair, concis et approprié au contexte Connaissance de l'outil informatique (Windows Office, DAO)
Diplôme requis	Bachelier ou Master (mobilité, gestion urbaine, construction)
Conditions Particulières	Pouvoir démontrer une expérience probante dans le domaine de la mobilité. Jouir des droits civils et politiques et être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction Permis B
Heures/sem	37H30/semaine
Avantages	Chèques repas de 5 euros par jour presté, remboursement de min 50% pour les frais de transport en commun domicile/travail et allocation de fin d'année ; Possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (maximum 6 années) et dans le secteur public (toutes les années sont prises en compte).
Type de contrat	Contractuel
Barème	B1 ou A1
Modalités de Candidature	Envoyer un CV avec une lettre de motivation par courrier accompagné d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire, à l'attention du Collège communal ou par e-mail : personnel@waterloo.be au plus tard pour le 20 octobre 2019.
Nom de l'entreprise	Commune de Waterloo
Nom de la Personne	A contacter le Service du personnel
Adresse	Rue François Libert 28 1410 Waterloo Tél. : 02/357.24.19 Fax. : 02/352.99.80

PAR ORDONNANCE :
Le Directeur général,
Sé/Fernand FLABAT

La Bourgmestre,
Sé/Florence REUTER